Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 septembre 2025

Avignon : L’AIST 84 organise un forum sur le cancer et la vie professionnelle

Le jeudi 3 octobre 2024, L’AIST 84, l’association interentreprise pour la santé au travail du Vaucluse, organise la 1ère édition de leur forum qui aura pour thématique cancer et travail. Un évènement inédit ouvert aux adhérents et au grand public qui aura lieu de 9h à 12h30 à l’Ibis Styles Avignon Sud. De nombreux intervenants seront de la partie pour animer cette conférence et des stands seront mis en place afin d’informer et d’échanger avec les spécialistes locaux du cancer, présents pour l’occasion qui répondront aux besoins personnels du public.

1 homme sur 5 et 1 femme sur 6 développeront un cancer au cours de leur vie. Chaque année en France, 150.000 personnes exerçant une activité professionnelle apprennent qu’elles ont un cancer. Des statistiques qui rendent essentielle la tenue de ce forum organisé par l’AIST 84. Avec les bons réflexes de prises d’informations, de dépistages et les progrès de la science, de nombreux cancers peuvent

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 septembre 2025

aujourd'hui être soignés.

Un évènement en deux parties

Pour cette conférence intitulée « cancer et vie professionnelle : prévenir, agir et se projeter vers l'avenir », Borhane Slama, onco-hématologue d'Avignon et chef de pôle cancérologie publique de territoire ainsi que président de la commision médicale du groupement 84, assurera l'animation aux côtés de d'Yves Charmet, médecin du travail à l'AIST 84.

C'est un programme en deux parties qui a été concocté avec une 1ère partie qui se concentrera sur l'état des lieux du cancer en France et des personnes les plus touchées, facteurs à risques, prise en charge et traitements.

Le forum s'enchainera sur la reprise d'activité professionnelle pendant ou après la maladie. Dans quelles conditions physiques et psychiques peut se reprendre le travail ? À quel rythme ? Quand ? Quelles missions ? Quelle charge de travail ? Quel accompagnement psychologique ? Toutes ces questions, interrogations, peurs seront abordés durant ce temps de parole.

Le programme complet

9h-10h30 : conférence « cancer et travail »

-1ère partie : État des lieux du cancer en France, personnes les plus touchées, facteurs à risque, prise en charge et traitements.

-2ème partie : Reprendre une activité professionnelle mais dans quelle conditions physiques et psychiques ? À quel rythme ? Quand ? Quelles missions ? Quelle charge de travail ? Quel accompagnement psychologique ?

10h30-12h30 : stands pour échanger avec les différents acteurs

-Rôle de la cellule prévention de la désinsertion professionnelle de l'AIST 84

-Rôle des médecins et infirmiers locaux : avant, pendant et après la maladie

-Rôle des toxicologues en santé du travail

–Caire 84 : accompagnement des chefs d'entreprise et indépendants

-Lig'Entreprises engagées contre le cancer : comment faire changer le regard sur le cancer et aider les managers et collaborateurs à adopter la meilleure attitude face à leurs collègues touchés ?

–Giscope 84 : connaître, reconnaître et prévenir les cancers d'origine professionnelle et environnementale dans le Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 septembre 2025

-Santé publique : outils et évènements à ne pas manquer

-Reconstruction physique et psychique post cancer

Infos pratiques : forum « cancer et vie professionnelle : prévenir, agir et se projeter vers l'avenir ». Jeudi 3 octobre 2024, de 9h à 12h30. Ibis Styles Avignon Sud, 2968 avenue de l'amendier, 84000 Avignon. Inscription en cliquant sur ce lien.

CPME 84 : un atelier « quelles aides sont à votre disposition pour travailler moins et gagner plus » pour les cheffes d'entreprises

Le mardi 10 septembre 2024, à partir de 11h à 14h, la Confédération des Petites et Moyennes

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 septembre 2025

Entreprises 84 organise un atelier intitulée « quelles aides sont à votre disposition pour travailler moins et gagner plus » qui se déroulera au Crédit Agricole Alpes Provence d'Avignon Amandier qui se trouve au 168 avenue Pierre Sémard. Pensée par le pôle femmes de la CPME 84, cette initiative vise à apporter des réponses et des armes supplémentaires aux cheffes d'entreprises vauclusiennes. L'animation sera assurée par Julie Grosjean, formatrice certifiée Qualiopi Conseils en veille et montages de dossiers de subvention.

La CPME 84 poursuit son objectif d'aider les structures professionnelles à résoudre toutes les problématiques qu'elles peuvent rencontrer et celles de leurs employés afin d'améliorer leur cadre de travail. Avec cet atelier, le pôle femmes de la CPME 84 poursuit son objectif de faciliter l'échange d'expérience entre cheffes d'entreprises, dirigeantes et encadrantes, créer du lien, favoriser le développement et traiter des sujets dédiés à l'entrepreneuriat au féminin.

Infos pratiques : atelier « quelles aides sont à votre disposition pour travailler moins et gagner plus » pour les cheffes d'entreprises. Mardi 10 septembre de 11h à 14h. Crédit Agricole Alpes Provence Avignon Amandier, 168 avenue Pierre Sémard, 84000 Avignon. Parking gratuit. Inscription ferme et définitive par mail sur : contact@cpme84.org.

Comment améliorer son bien-être en télétravail ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 septembre 2025

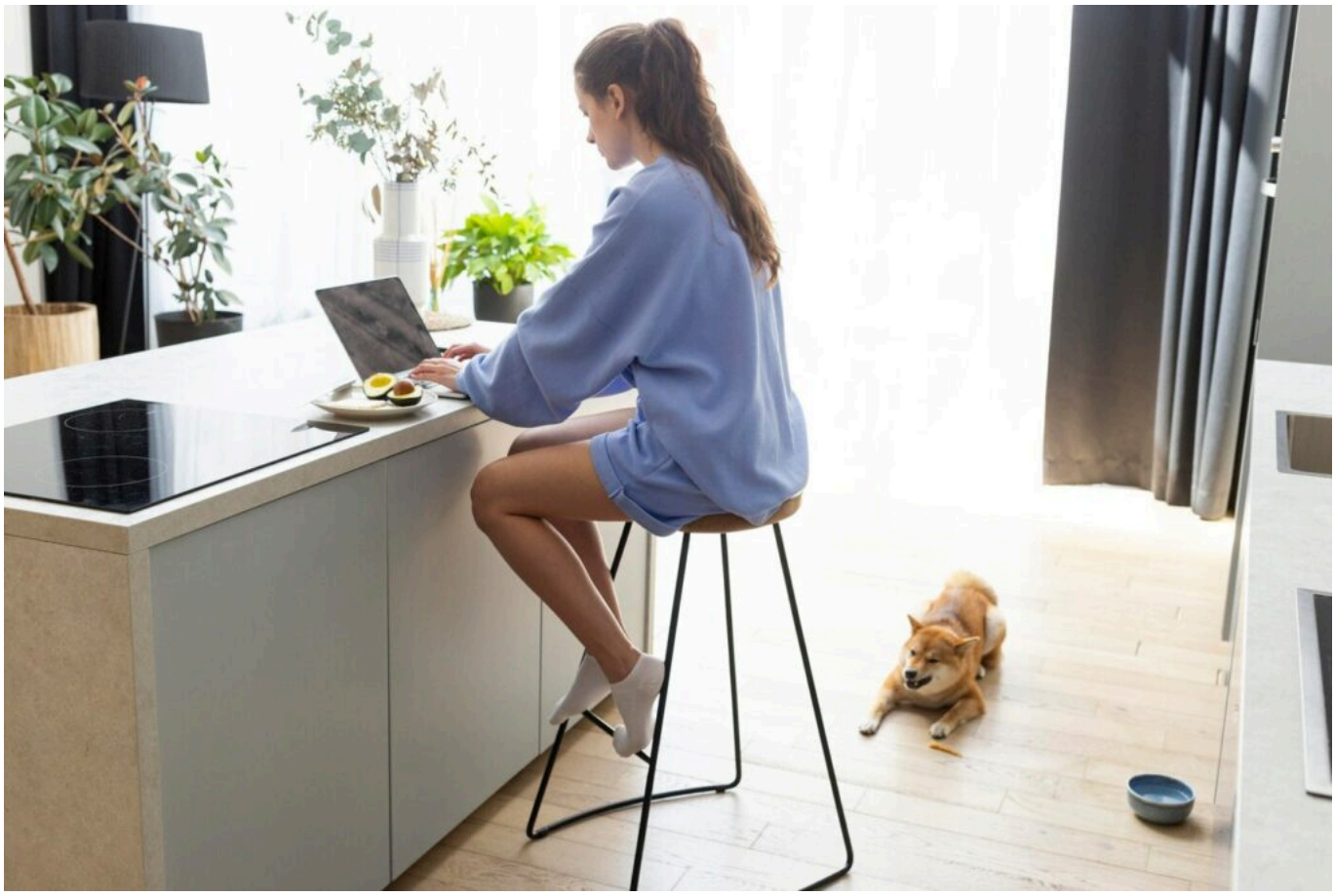

Le télétravail est devenu une norme pour de nombreux professionnels, rendant l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle plus crucial que jamais. Selon l'observatoire du télétravail en Décembre 2023, 82% des télétravailleurs français estiment que le télétravail améliore cet équilibre. Cependant, ce télétravail doit bien s'organiser pour parvenir à l'équilibre des vies. L'entreprise Zenho, à l'origine du bureau nomade, vous donne cinq conseils.

1. Séparer physiquement l'espace de travail de la vie privée

Il est essentiel de délimiter physiquement l'espace de travail pour favoriser la concentration et la productivité. Une séparation claire aide à prévenir les distractions, réduisant le temps nécessaire pour accomplir une tâche et minimisant les risques d'erreurs.

2. Gérer le temps de manière efficace

L'adoption de techniques de gestion du temps peut optimiser la productivité en télétravail. Télétravail ne doit pas rimer avec heures supplémentaires, mais doit au contraire permettre de faire mieux dans le même temps. C'est pour cela que les pauses régulières sont cruciales pour maintenir la performance et préserver la santé mentale et physique.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 septembre 2025

3. Maintenir une communication efficace avec l'équipe

Le télétravail permet de s'isoler, mais ne doit pas enfermer. Ainsi, il est essentiel de garder un lien avec ses collègues et d'échanger régulièrement avec eux à l'oral. Cependant, il faut bien établir des limites claires dans ces interactions, et respecter des horaires de travail fixes pour protéger l'équilibre entre vie professionnelle et privée.

4. Instaurer une routine quotidienne

Mettre en place une routine quotidienne permet de structurer la journée et de séparer les périodes de travail des moments de détente. Les heures fixes de travail (début, pause déjeuner, fin), et le déploiement/rangement de l'espace de travail en début/fin de journée, permettent de cadrer et d'optimiser le temps de travail.

5. Prendre soin de sa santé physique et mentale

Adopter une posture ergonomique et intégrer des pauses actives dans la journée prévient les maux liés à la sédentarité. La déconnexion après le travail, en s'adonnant à des activités relaxantes et sportives, est essentielle pour réduire le stress et maintenir un bon équilibre.

Peut-on télétravailler depuis son lieu de vacances ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 septembre 2025

Depuis plusieurs années, le télétravail a explosé ; de nombreuses entreprises l'ont aujourd'hui durablement adopté et, cet été, le gouvernement incite à y recourir pendant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques. Mais quid du lieu ? Un salarié doit-il forcément télétravailler de chez lui ou peut-il le faire ailleurs, par exemple depuis son lieu de vacances ? Le point avec Isabelle Vénuat, juriste aux Éditions Tissot, spécialistes du droit du travail.

Quels sont les lieux depuis lesquels on peut télétravailler ?

Au domicile ou en dehors, selon les questions-réponses du ministère du Travail, sauf si la charte ou l'accord qui l'a mis en place prévoient d'autres dispositions. Ce sont eux qui définissent précisément les lieux dans lesquels il sera effectué (domicile du salarié, résidence secondaire, espace de coworking, etc.), en tenant compte du fait que chacun dispose de la liberté de choisir son domicile.

Cependant, un motif légitime, comme la nécessité de pouvoir revenir rapidement sur le lieu de travail en cas de besoin, ou encore des questions de sécurité ou de connexions réseau, peut justifier qu'un salarié télétravaille impérativement depuis son domicile habituel. Et dès lors que l'accord collectif ou la charte l'impose, un salarié qui ne respecterait pas cette règle encourt une sanction disciplinaire.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 septembre 2025

Si rien n’a été prévu, un salarié peut donc télétravailler depuis le lieu de son choix, qui peut être son lieu de vacances. Une souplesse particulièrement bienvenue pour les salariés des villes qui accueillent les JO.

Peut-on télétravailler depuis l’étranger ?

La question doit être envisagée d’emblée pour anticiper les difficultés, qui peuvent survenir, par exemple, si un salarié reste trop longtemps en télétravail à l’étranger. Quelle est la législation applicable ? Faut-il envisager l’expatriation ?

Des problèmes peuvent aussi survenir en cas de problème de santé, de prise en charge et d’application de la Sécurité sociale. Ce sont notamment quelques-unes des raisons pour lesquelles des limites peuvent être posées pour limiter la durée du télétravail hors domicile ou restreindre son exercice depuis l’étranger.

Quels sont les abus sanctionnables ?

Si un salarié télétravaille depuis le lieu de son choix, télétravail ne rime pas pour autant avec liberté totale. L’employeur peut donc parfaitement contrôler l’exécution des tâches qui lui sont confiées. Mais ce contrôle doit être proportionné à l’objectif poursuivi, ne pas porter pas atteinte aux droits et libertés du salarié et faire l’objet d’une information des salariés et d’une consultation préalable des représentants du personnel.

Le contrôle permanent est, lui, interdit. La CNIL en donne des exemples : webcam, logiciels qui enregistrent les frappes, obligation pour le salarié d’effectuer très régulièrement des actions pour démontrer sa présence derrière son écran comme cliquer toutes les X minutes sur une application…

Enfin, que le salarié télétravaille de chez lui ou de son lieu de vacances ne doit pas avoir d’impact sur la qualité de son travail, et l’employeur peut tout à fait envisager une sanction s’il n’effectue pas ses tâches, n’est pas joignable à ses heures de travail, n’assiste pas aux réunions en audio ou visioconférence, etc.

Isabelle Vénuat (Éditions Tissot)

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 septembre 2025

En baisse en 2023, l’absentéisme s’établit à un taux de 5,17%

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 septembre 2025

Le Groupe de protection sociale et patrimoniale APICIL publie les résultats de la 3ème édition de son Observatoire des arrêts de travail. Après une hausse en 2022, le taux d'absentéisme baisse en 2023.

L'absentéisme en entreprise est un phénomène qui suscite une attention croissante en France, reflétant les profondes mutations du monde du travail. Depuis quelques années, le rapport des salariés au travail a considérablement évolué, influencé notamment par la recherche d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle, la montée du télétravail et une sensibilisation accrue aux questions de santé mentale.

Dans ce contexte dynamique, il est essentiel de disposer d'analyses précises et d'indicateurs fiables pour comprendre les tendances en matière d'absentéisme et les causes des arrêts de travail. Ce rapport, 3ème édition publiée par le Groupe APICIL, propose d'examiner les données de l'année 2023, en s'intéressant particulièrement aux impacts de ces évolutions sociétales et économiques sur la santé au travail.

Malgré une baisse, le taux d'absentéisme reste à un niveau élevé

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 septembre 2025

En 2023, l'absentéisme a atteint un taux de 5,17%, soit une baisse de 0,59 point par rapport à 2022, mais ce taux demeure supérieur à celui de 2021 (5%). Par ailleurs, plus d'un quart des salariés (27,46%) ont bénéficié d'au moins un arrêt de travail au cours de l'année, soit une diminution de 7,67 points, une proportion qui retrouve son niveau de 2021 (27,78%).

Si l'absentéisme baisse pour toutes les catégories d'âge, ce sont les salariés âgés de 30-39 ans qui restent les plus concernés, avec 30,46% d'entre eux qui ont eu au moins une absence en 2023, en baisse de 8,42 points. Cependant, ce chiffre est toujours supérieur à toutes les autres tranches d'âge, y compris les seniors. Les collaborateurs de plus de 60 ans présentent d'ailleurs la plus faible proportion ayant eu au moins un arrêt de travail dans l'année (19,64%).

Depuis les 3 dernières années, la cellule médicale d'APICIL constate une représentation de plus en plus significative des jeunes actifs en arrêt pour dépression ou burn-out. La tranche des 30-39 ans est particulièrement touchée par les pathologies psychiques, leur proportion passant de 24% en 2021 à 27% en 2023.

Accroissement du micro-absentéisme et des arrêts de plus de 30 jours

La durée moyenne globale des arrêts de travail s'allonge légèrement, passant de 22,13 jours en 2022 à 23,7 jours en 2023, soit une augmentation de +7,09%. Cependant, cette durée a diminué de manière significative sur 2 ans, enregistrant une baisse de -14,63%. La hausse des arrêts de longue durée, qu'ils soient compris entre 31 et 90 jours (15,92% ; +1,68 point par rapport à 2022) ou supérieurs à 90 jours (5,27% ; +0,91 point), explique le rallongement de la durée moyenne des arrêts de travail.

La part du micro-absentéisme augmente également en 2023 (17,14%, +5,21 points pour les arrêts de moins de 3 jours), un signal préoccupant dans un contexte d'évolution du rapport au travail, où il passe souvent inaperçu. Les absences de courte durée peuvent, en effet, sembler moins significatives que les arrêts de longue durée, ce qui peut conduire à y accorder une attention moindre. De plus, le suivi du micro-absentéisme peut être plus difficile en raison de son caractère sporadique et de sa fréquence élevée, rendant la collecte de données et l'analyse plus complexes. Néanmoins, il constitue un indicateur important de la santé au travail et de l'engagement des collaborateurs.

La maladie professionnelle demeure le motif qui engendre les arrêts les plus longs

En 2023, les arrêts pour maladie représentent 89% des arrêts, en légère diminution (-3 pts par rapport à 2022), contre 4,59% (+1,49 pt) pour les temps partiels thérapeutiques, en constante augmentation depuis 3 ans, et 0,31% pour les maladies professionnelles, qui repartent à la hausse (+0,08 pt). En outre, la maladie professionnelle demeure le motif qui engendre les arrêts les plus longs, avec une moyenne de 86,20 jours. Les enjeux de prévention en entreprise restent donc importants.

Les statistiques de sinistralité des maladies professionnelles en 2022, publiées en décembre 2023 par l'Assurance Maladie, montraient une baisse, qui pouvait en partie s'expliquer par des évolutions des modes de travail, notamment le recours au télétravail. Cependant, cette tendance ne s'est pas installée dans la durée, puisque la part des maladies professionnelles repart légèrement à la hausse en 2023. De

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 septembre 2025

plus, les troubles musculo-squelettiques représentaient toujours la grande majorité de ces sinistres, avec 38 286 maladies professionnelles prises en charge. Enfin, 1 814 maladies professionnelles relevaient de maladies psychiques, en augmentation régulière.

Un constat partagé par la cellule médicale d'APICIL, pour qui les principales causes en 2023 des arrêts « longs » faisant l'objet d'un suivi médical par l'assureur restent :

- Les pathologies psychologiques, en premier lieu, représentant plus d'un tiers des dossiers (allant de la fatigue psychologique à la dépression longue, en passant par des syndromes de burn-out de plus en plus fréquents).
- Les troubles musculo-squelettiques, en particulier chez les assurés travaillant dans un secteur où la pénibilité est importante, mais aussi chez ceux en postures « statiques longues », un phénomène parfois exacerbé par le télétravail.

La santé, l'économie sociale et l'éducation en tête des secteurs les plus sinistrés

En 2023, les segments de population les plus à risque face à l'absentéisme, tant en volume qu'en durée des arrêts, restent identiques aux années précédentes :

- Les travailleurs à faible qualification : une durée moyenne de 25,7 jours pour les Employés, Techniciens et Agents de maîtrise et un taux d'absentéisme de 8,07% pour les ouvriers
- Les seniors : une durée moyenne de 35,66 jours pour les salariés de plus de 60 ans et un taux d'absentéisme de 6,09% pour les 50-59 ans Les collaborateurs ayant plus de 10 ans d'ancienneté : une durée moyenne de 29,48 jours et un taux d'absentéisme de 6,02%
- Les femmes : une durée moyenne de 24,47 jours et un taux d'absentéisme de 5,95%

La question de l'accès à l'information et à la prévention est plus que jamais cruciale pour ces populations à risques, notamment dans un contexte d'allongement de la durée du travail.

Selon une étude de la Dares de mars 2024[2], seuls 43 % des salariés travaillant dans des entreprises de plus de 10 employés ont déclaré avoir reçu, au cours des douze derniers mois, des informations sur l'ensemble des risques professionnels. Les travailleurs les moins informés sont ceux exerçant dans les services, plutôt dans des petits établissements, et sont le plus souvent des femmes. Les jeunes sont mieux informés que leurs aînés, tout comme les personnels d'encadrement par rapport à l'ensemble des salariés.

Le secteur enregistrant le plus fort taux d'absentéisme reste celui de la santé, de l'économie sociale et de l'éducation (6,79%, en baisse de 0,65 point), pour une durée moyenne par arrêt de 27,96 jours, suivi par

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 septembre 2025

le transport et le commerce (5,17%, en baisse de 1,19 point), puis l'industrie et BTP (5,01%, en baisse de 0,57 point).

« Le rapport des salariés au travail et le fonctionnement des entreprises ont considérablement évolué ces dernières années. Dans ce contexte, les entreprises sont confrontées à des défis majeurs, notamment en matière de recrutement, où la pénurie de talents et les difficultés à pourvoir certains postes stratégiques rendent la gestion de l'absentéisme encore plus critique. De fait, le sujet de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) est devenu une préoccupation centrale pour les employeurs, afin d'améliorer l'engagement et la fidélisation de leurs collaborateurs. Cette thématique a toujours été au cœur de la politique du Groupe APICIL, comme en témoigne notre rapprochement récent avec le Groupe JLO, un cabinet de conseil RH et QVCT », estime Thomas Perrin, Directeur Général Adjoint Services du Groupe APICIL.

Un Français sur cinq travaille dans la fonction publique

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 septembre 2025

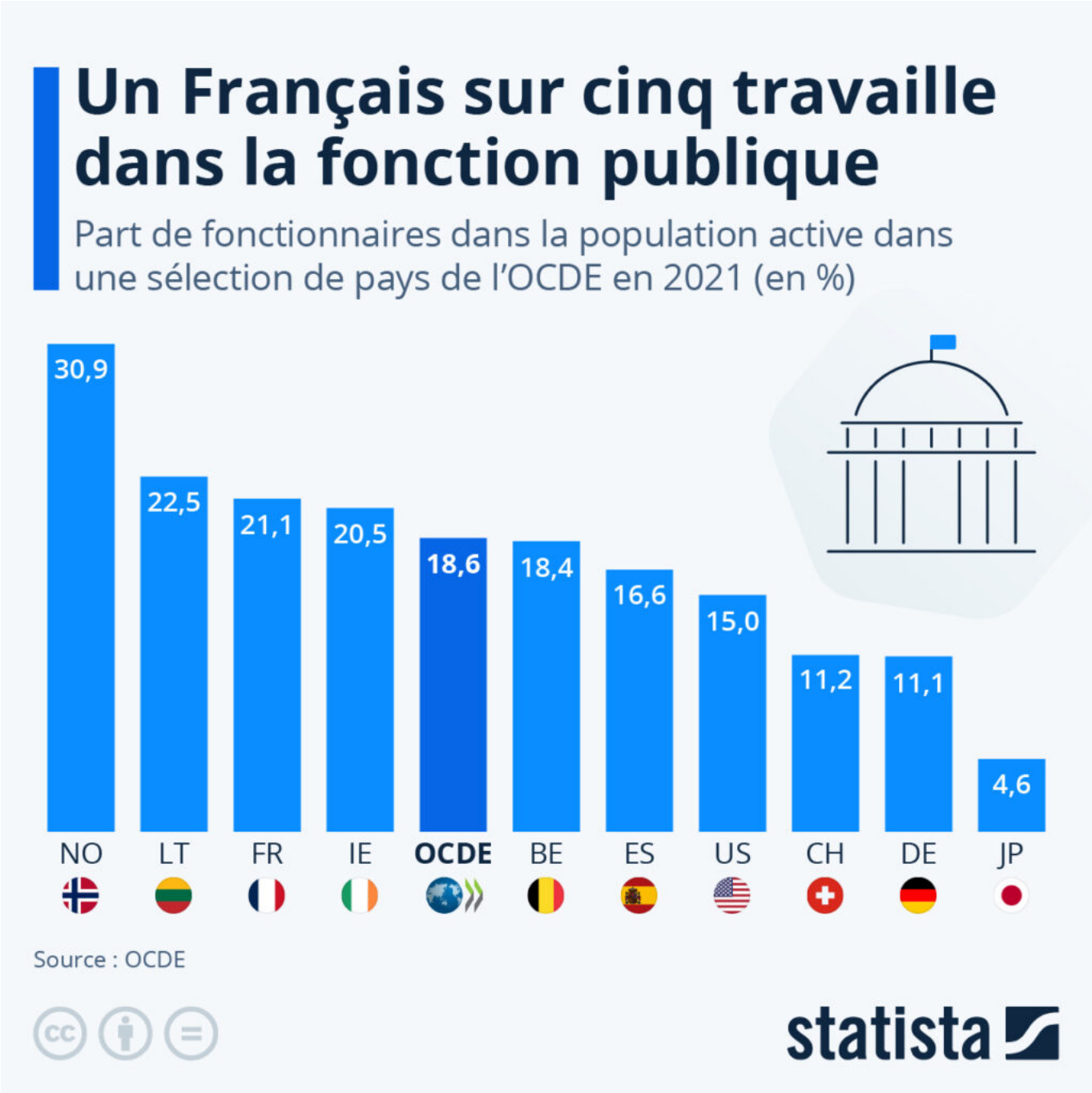

L'exécutif s'attaque à la fonction publique. Dans une interview publiée dans le journal Le Parisien mardi 9 avril, le ministre de la Transformation et de la Fonction publique Stanislas Guerini a annoncé vouloir « lever le tabou du licenciement dans la fonction publique », remettant ainsi en question le principe d'« emploi à vie » qui caractérisait jusqu'ici le statut particulier des fonctionnaires en France. Si le licenciement existe déjà dans la fonction publique (pour trois motifs : l'inaptitude physique, la faute

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 septembre 2025

disciplinaire et l'insuffisance professionnelle), il est très peu appliqué : en 2022, seulement 235 fonctionnaires ont été licenciés en France.

L'annonce de Stanislas Guerini est intervenue à la sortie d'une réunion organisée le même jour avec les syndicats en vue d'un projet de réforme, prévu pour l'automne. Parmi les pistes étudiées figurent également la remise en cause des catégories historiques de la fonction publique (A, B et C), ainsi qu'une possible rémunération au mérite des agents. Sans surprise, le ministre s'est attiré les foudres des syndicats pour ses paroles, et pour un projet de loi qu'ils jugent « injuste », qui risque d'« accroître la division entre les agents publics ».

Comme le montre notre infographie, basée sur un rapport de l'OCDE, la France compte légèrement plus de fonctionnaires que la moyenne des pays de l'organisation : 21,1 % de la population active en France travaille en effet dans la fonction publique, alors que la moyenne de l'OCDE s'établit à 18,6 %. C'est dans les pays d'Europe du nord qu'on trouve la plus grande part de fonctionnaires : ils sont 30,9 % en Norvège, 29,3 % en Suède, 28 % au Danemark, et 24,5 % en Finlande. À l'inverse, l'Allemagne et le Japon avaient des secteurs publics relativement peu importants : l'Allemagne ne comptait que 11,1 % de fonctionnaires dans sa population active, et le Japon seulement 4,6 %.

De Valentine Fourreau pour Statista

Où les travailleurs sont-ils les mieux (et les moins bien) protégés ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 septembre 2025

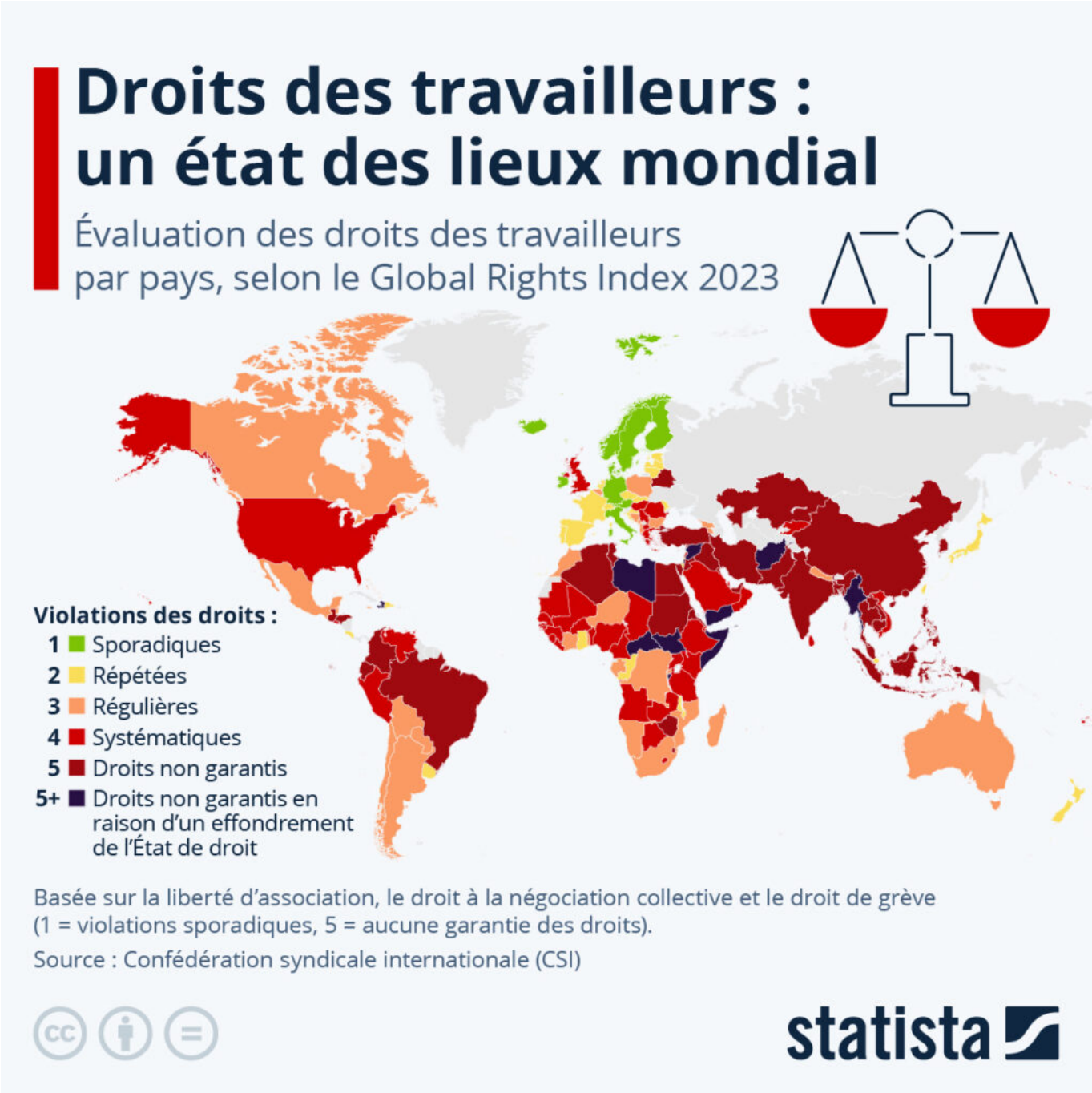

Selon la dernière étude de la Confédération syndicale internationale (CSI), les dix pays les plus défavorables aux travailleurs en 2023 étaient le Bangladesh, la Biélorussie, l'Équateur, l'Égypte, l'Eswatini, le Guatemala, le Myanmar, la Tunisie, les Philippines et la Turquie. La CSI a évalué 149 pays sur la base de la liberté d'association, du droit à la négociation collective et du droit de grève, sur une échelle de 1 (= violations sporadiques) à 5 (= aucune garantie des droits en raison de l'effondrement de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 septembre 2025

l'État de droit).

Comme le met en avant notre carte, de nombreux pays d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie ont été classés dans les deux catégories les plus basses en matière de droits des travailleurs, indiquant que ces derniers n'y sont tout simplement pas garantis. On y trouve notamment des pays dans lesquels un effondrement général de l'État de droit a été constaté. L'Afghanistan, le Yémen, la Libye et la Somalie en sont des exemples. Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ont obtenu le plus mauvais score régional sur l'indice de la CSI, avec une moyenne de 4,53, suivis de la région Asie-Pacifique avec 4,13.

Néanmoins, des violations des droits des travailleurs sont constatées partout dans le monde. La CSI considère par exemple les États-Unis et l'Australie comme des pays où les droits des travailleurs sont systématiquement violés. Le « pays de la liberté » est ainsi moins bien loti dans ce domaine que son voisin du sud, le Mexique. Dans l'ensemble, le tableau est plutôt effrayant : 87 % des pays ont violé le droit de grève de leurs travailleurs en 2023, contre 63 % en 2014. Toujours selon le rapport, des travailleurs ont été victimes de violences dans 30 % des pays et des syndicalistes ont été assassinés dans huit pays l'an dernier, la Colombie étant le pays le plus dangereux à cet égard.

En comparaison avec le reste du monde, l'Europe protège relativement mieux les droits des travailleurs. Tous les pays classés par la CSI dans la meilleure catégorie de l'évaluation s'y trouvent et la note moyenne de la région était de 2,56 en 2023. Les nations scandinaves, en particulier, se distinguent par des conditions de travail plutôt favorables, même si des violations sporadiques des droits s'y produisent également. Avec des violations répétées constatées, la France n'est en revanche pas classée dans la meilleure catégorie de l'indice, au même titre que des pays comme l'Espagne et la Suisse (violations répétées) ou le Royaume-Uni et la Belgique (violations régulières).

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Sécurité de l'emploi : plus de la moitié des télétravailleurs à plein temps inquiets pour leur avenir

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 septembre 2025

Face à l'incertitude économique, près de 4 travailleurs sur 10 (38%), en France et dans le monde, ne se sentent pas en sécurité dans leur emploi, soulignant ainsi la nécessité pour les employeurs d'adopter des mesures appropriées afin de rassurer leurs talents, révèle le rapport* de l'ADP research institute, 'People at work 2023 : l'étude workforce view', après l'enquête menée auprès de plus de 32 000 actifs dans 17 pays, dont près de 2 000 en France. Au niveau européen, la France est en deuxième position derrière la Suisse (48%) parmi les pays où les salariés craignent le plus pour la sécurité de leur emploi, alors que seulement 25% des Néerlandais et 28% des Allemands expriment ce ressenti.

Sentiment d'insécurité de l'emploi plus marqué chez les hommes

En France, le sentiment d'insécurité de l'emploi est le plus marqué chez les hommes (44% contre 31% des femmes), ainsi que chez les membres de la génération Z âgés de 18 à 24 ans (43% contre 33% des plus de 55 ans). Par secteur d'activité, les salariés de l'immobilier (54%), des médias et de l'information (47%), des transports, de la logistique et de l'industrie (46%) sont les plus nombreux à se sentir en insécurité dans leur emploi. A l'inverse, les travailleurs de l'éducation et de la santé sont près de la moitié à se sentir en sécurité dans leur travail actuel (49%).

En outre, les salariés travaillant uniquement à distance sont ceux qui se sentent le plus en insécurité dans leur emploi : plus de la moitié d'entre eux font part de ce sentiment (55 %), contre 38% de ceux en 100% présentiel et 34% en mode hybride. A noter également que les travailleurs exerçant au sein d'une grande entreprise de plus de 1 000 salariés ne sont que 27% à se sentir en insécurité dans leur emploi, alors qu'ils sont 43% pour les employés de PME (entre 10 et 249 salariés).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 septembre 2025

L'incertitude économique accentue le sentiment d'insécurité professionnelle
Près de 7 travailleurs français sur 10 (68%, loin de la moyenne européenne de 57%) pensent qu'aucune profession ne sera épargnée par l'incertitude économique actuelle. Un ressenti qui est plus fortement partagé par les collaborateurs âgés de 35 ans et plus (71% contre 64% des 18-34 ans). Au niveau des secteurs d'activité, c'est tout particulièrement le cas chez les salariés évoluant dans l'industrie (75%), le commerce (73%), le transport et la logistique (72%), contrairement à ceux des médias et de l'information (56%).
Si au niveau monde, près d'un travailleur sur quatre (23%) estime que, d'ici cinq ans, le recours à l'IA sera la norme dans son secteur d'activité et aura pour effet de réduire les tâches manuelles, les Français comme les Européens ne sont que 14% à exprimer ce sentiment. Un chiffre qui est, néanmoins, plus important chez les hommes (16% contre 10% des femmes), chez les jeunes de 18 à 24 ans (19% contre 12% des 25 ans et plus), chez les collaborateurs exerçant dans le secteur de la finance (21%), des services professionnels (20%), de l'informatique, des télécommunications et de l'industrie (18%).

La sécurité de l'emploi : un critère essentiel pour les Français
La sécurité de l'emploi est primordiale pour les travailleurs français : elle arrive en deuxième position des critères les plus importants dans un travail pour 40% d'entre eux, loin derrière cependant le salaire (66%) mais avant le plaisir au travail (37%), la flexibilité des horaires (31%) et l'évolution de carrière (30%). A noter que la sécurité de l'emploi prend de l'importance de façon proportionnelle avec l'âge des collaborateurs : alors que pour les 18-24 ans, elle se positionne en quatrième position parmi les critères les plus importants pour eux dans un emploi (29%), elle arrive en deuxième place chez les répondants de 55 ans et plus, avec près d'1 sur 2 qui l'affirme (47%). Pour les moins de 34 ans, après le salaire, c'est le plaisir au travail qui prime (37%), suivi par la progression de carrière (34%).
Les salariés français sont 61% à se dire satisfaits de la sécurité de l'emploi chez leur employeur actuel (la moyenne mondiale étant de 65%). Néanmoins, l'étude révèle que ceux travaillant dans les médias et les métiers de l'information sont de loin les moins satisfaits, avec à peine plus d'une personne sur trois se sentant en sécurité dans son emploi (35%). C'est deux fois moins que les salariés exerçant un métier dans l'éducation et la santé (70%).

L'étude indique également que travailler uniquement à distance amène à être moins satisfait de son employeur en matière de sécurité de l'emploi (46%) par rapport à leurs collègues en présentiel (61%) ou en mode hybride (65%). Ils sont d'ailleurs plus de la moitié à envisager de faire plus d'heures supplémentaires (51%) pour « sécuriser » leur emploi, contre 33 % pour les travailleurs en mode hybride et 27% pour ceux sur site. Ainsi, alors que le monde s'adapte au fur et à mesure au travail hybride et que de nombreux collaborateurs souhaitent travailler à distance, l'un des défis des employeurs est de conserver la satisfaction de leurs salariés vis-à-vis de la sécurité de l'emploi.

> « De nombreuses entreprises rencontrent toujours d'importantes difficultés à attirer et fidéliser les talents. »
>
> *arlos Fontelas de Carvalho, président d'ADP en France, en Suisse et en Suède*

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 septembre 2025

« Les temps actuels suscitent des inquiétudes chez les travailleurs, avec de nombreuses incertitudes sur les plans économiques, géopolitiques ou même technologiques, commente Carlos Fontelas de Carvalho, président d'ADP en France, en Suisse et en Suède. En parallèle, de nombreuses entreprises rencontrent toujours d'importantes difficultés à attirer et fidéliser les talents. Compte tenu de ce contexte, les employeurs doivent redoubler leurs efforts pour montrer à leurs équipes qu'elles sont appréciées à leur juste valeur, que leurs contributions sont reconnues et que des opportunités de formation associées à des perspectives d'évolution vont favoriser leur avenir professionnel. »

« Depuis longtemps, les avancées technologiques telles que l'automatisation, l'IA et le machine learning sont vues comme des opportunités pour ADP, afin de toujours mieux servir nos clients et faciliter la vie de nos collaborateurs, poursuit Carlos Fontelas de Carvalho. Si certains secteurs vont devoir s'adapter et certains métiers sont amenés à se transformer, une communication ouverte et transparente dès maintenant avec les collaborateurs peut aider à dissiper les idées reçues et rassurer les équipes quant à la sécurité de leur emploi. Cet environnement de travail positif doit être ressenti y compris par les salariés travaillant à distance. L'étude tend à montrer que ces derniers peuvent craindre de ne pas être assez 'visibles' pour se révéler indispensables à leur entreprise. Il est donc primordial de valoriser le rôle central des managers de proximité dans le maintien du lien, aussi bien sur site qu'à distance, et d'accélérer leur formation pour cela, afin que chaque collaborateur puisse faire entendre sa voix. »

**Le rapport « People at Work 2023 : l'étude Workforce View» étudie les comportements des salariés face au monde du travail actuel, ainsi que leurs attentes et espoirs vis-à-vis de leur futur environnement de travail. ADP Research Institute a interrogé 32 612 actifs dans 17 pays, dont 1 912 en France.*

L'Intelligence artificielle en débat à Marseille

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 septembre 2025

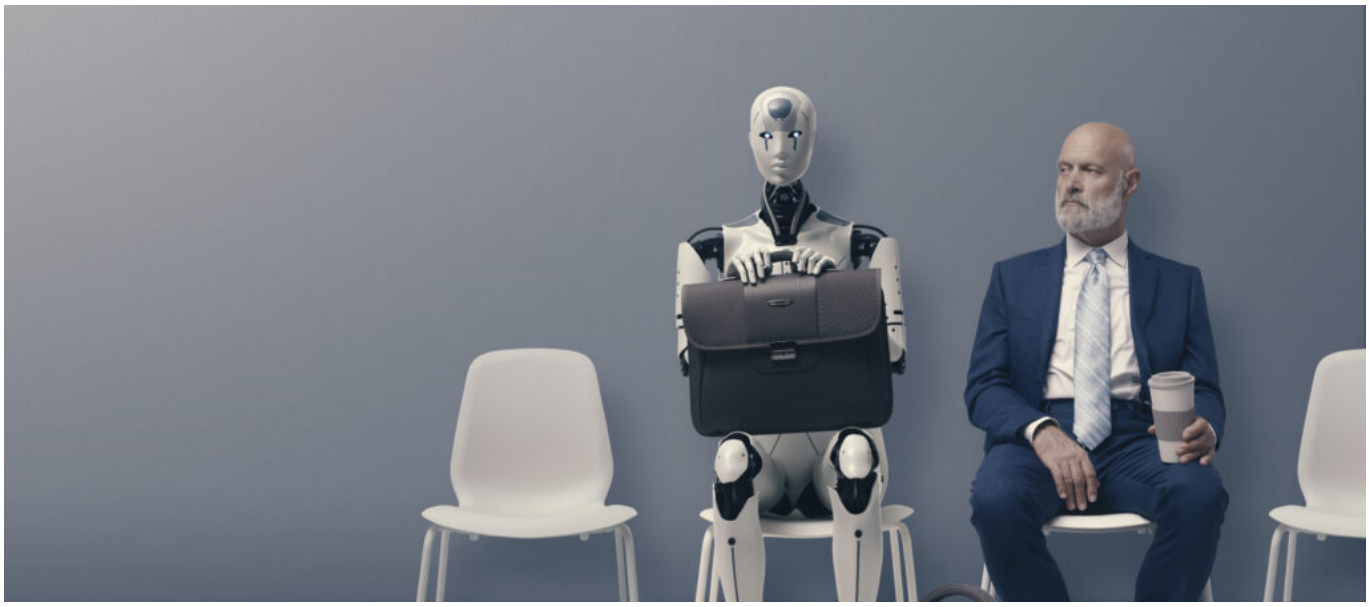

Attendue ou redoutée l'Intelligence Artificielle (IA) fait débat. Un vrai sujet comme on dit. Certains de ses géniteurs sont d'ailleurs les premiers à s'interroger sur les incidences de cette nouvelle technologie sur nos modes de vie et sur notre organisation sociale. Le 24 novembre prochain, plusieurs spécialistes se réunissent à Marseille pour en débattre. Ce qui est présenté comme la révolution industrielle ultime pourrait bien rebattre les cartes dans un sens par forcément attendu.

300 millions d'emplois seraient menacés avec le développement de l'IA, dixit la banque Goldman et Sachs. L'essentiel des emplois supprimés le serait d'avantage chez les « cols blancs » que les « cols bleus ». Le boulanger, le charpentier, le maraîcher, l'agriculteur s'en trouveraient épargnés voire même confortés. On notera qu'il n'a pas fallu attendre l'arrivée de l'IA pour que de très nombreux employés du secteur tertiaire opèrent des reconversions professionnelles vers des métiers manuels. Le secteur de la boulangerie n'a jamais connu autant d'anciens directeurs marketings ou financiers. On reviendrait ainsi et pour partie, à une ancienne organisation sociale où les métiers ayant une fonction satisfaisant des besoins essentiels se trouveraient revalorisés. On laisserait ainsi aux machines le soin de faire les calculs et à l'homme les plaisirs du travail manuel (même mécanisé).

C'est un peu comme l'apport du tableur Excel aux métiers de la comptabilité.

Dans ce raisonnement – certes un peu simpliste- on considère l'IA comme un prolongement, une suite logique des avancées technologiques déjà réalisées. C'est un peu comme l'apport du tableur Excel aux métiers de la comptabilité. Il a permis de se dispenser de calculs longs et fastidieux. Mais, cette avancée technique s'est accompagnée d'une réduction des effectifs. Difficile d'entraver les avancées du numérique. On peut y résister mais pas s'y soustraire.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 septembre 2025

C’est la création elle-même qui se trouve mise en danger

L’IA remettrait donc à l’honneur les métiers manuels. Sauf que… L’IA investit également tous les secteurs de la création : littérature, cinéma, arts graphiques, musique… Cette technologie permet aujourd’hui d’écrire à la façon de Victor Hugo, de peindre comme Nicolas de Staël, on encore de composer un morceau des Beatles. Outre le fait de faire disparaître les artistes, motifs de la grève à Hollywood il y a quelques semaines, c’est la création elle-même qui se trouve mise en danger. En effet, le principe de l’IA est de s’appuyer sur l’existant pour produire. Si dans le secteur de la santé, l’Intelligence Artificielle peut s’avérer précieuse pour que le praticien établisse un meilleur diagnostic, dans le domaine de la création il n’en va pas de même. La création a pour fonction première d’explorer constamment de nouveaux champs, de casser les codes, d’ouvrir de nouveaux horizons, de bousculer les idées… Il ne faudrait pas que la création ne devienne qu’un simple divertissement où on tournerait très vite en rond. Mais tant que la machine n’a pas connu un chagrin d’amour, on est tranquille, disait récemment le musicien André Manoukian !

Artificial Intelligence Marseille – Orange Vélodrome – Marseille. Vendredi 24 novembre. En live ICI